

VUFFLENS-LA-VILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N°4
OCTOBRE 2025



TABLE DES MATIERES



01	CONSEIL COMMUNAL	P. 3-4
02	COMMUNICATIONS DES MUNICIPALS	P. 5-10
03	INFORMATIONS OFFICIELLES	P. 11-15
04	PECC	P. 16
05	CULTURE	P. 17-19
06	VIE LOCALE	P. 20-24
07	SOCIETES LOCALES	P. 25-32
08	INFORMATIONS	P. 33-36



Prochaines séances du Conseil communal:

- ♦ 10 décembre 2025, à la grande salle
- ♦ 1er avril 2026, à la grande salle
- ♦ 10 juin 2026, à la grande salle
- ♦ 7 octobre 2026, à la grande salle
- ♦ 16 décembre 2026, à la grande salle



CONSEIL COMMUNAL

Reflets du Conseil communal

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2025

Cette troisième séance de l'année marque le début du mandat de M. Yves Trottet à la présidence du Conseil communal de Vufflens-la-Ville. A cet égard, M. Trottet a exprimé sa reconnaissance pour la confiance qui lui a été témoignée lors de son élection au mois de juin dernier et s'est engagé à répondre au mieux aux attentes de ses collègues.

En ouverture de ce Conseil, le Président a eu l'honneur de procéder à l'assermentation de Mme Daniela Stettler, nouvelle Conseillère communale, et de M. Florian Rossel, nouveau Conseiller communal. Ils succèdent respectivement à Mme Armelle Saunier et M. Romain Niklaus, démissionnaires en date du 30 juin et du 12 juillet 2025.

À quelques mois des élections communales de 2026, le Président a rappelé l'importance d'œuvrer pour le bien commun. Il a notamment évoqué la campagne « **Ça y est ! Je m'engage pour ma commune** », dont l'objectif est d'informer et de mobiliser les Vaudoises et les Vaudois à franchir le pas de l'engagement politique, que ce soit en se présentant au Conseil communal ou à la Municipalité.

La Municipalité a ensuite diffusé ses communications publiées dans le présent bulletin.

Préavis municipaux

L'ordre du jour s'est poursuivi avec l'analyse du préavis municipal intitulé « **Règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré** ». Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2023, de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), les communes vaudoises ont l'obligation d'adopter un règlement pour la protection du patrimoine arboré visant à assurer son développement. Dans ce contexte, notre Commune doit donc se doter d'un règlement conforme à ce nouveau cadre légal, car elle ne dispose jusque-là que d'un plan général de classement des arbres, datant du 24 juillet 2000.

La commission *ad hoc*, chargée d'étudier et de rapporter sur cet objet, a notamment relevé que, si le règlement est novateur en termes de conservation, il est également complexe dans sa mise en œuvre pour les propriétaires au vu des procédures relatives à l'abattage, à la suppression ou à l'égavage, à la plantation compensatoire, etc. La Commission a, par conséquent, recommandé à la Municipalité d'accompagner son entrée en vigueur par des informations générales et ciblées à la population, par le biais du BIOV notamment.

Lors de la discussion, certaines interrogations ont été soulevées quant à l'applicabilité du règlement dans une logique propre à un petit village tel que Vufflens-la-Ville. Néanmoins, le Conseil a pris la décision, à la majorité des voix, d'adopter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et d'abroger le plan général des arbres du 24 juillet 2000. Le nouveau règlement entrera donc en vigueur dès son approbation par le Département cantonal compétent.

C'est ensuite la proposition municipale « **Complément au préavis municipal n° 12/2024 sur l'éclairage public – Pour l'intégration d'un éclairage dynamique et d'un module de télégestion** » qui a retenu l'attention de l'organe délibérant. Faisant suite à la décision, au mois de décembre 2024, d'effectuer le changement de l'éclairage public vieillissant par des luminaires LED, il est apparu que la solution retenue pouvait être complétée de manière significative en y intégrant un système de télégestion centralisée ainsi qu'un éclairage dynamique adaptatif.

CONSEIL COMMUNAL

Soutenu par les rapports aux conclusions positives de la commission *ad hoc* et de la Commission des finances (COFIN), le préavis municipal a été approuvé, à une très large majorité, par l'Assemblée. Il a donc été décidé d'accorder un crédit complémentaire de CHF 40'000.- pour l'intégration d'un éclairage dynamique et d'un module de télégestion de l'éclairage public ; d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché et de comptabiliser le montant des charges annuelles d'exploitation de CHF 6'000.- sur le compte 430.3143 pour l'investissement de CHF 168'000.- après déduction de l'impôt spécial affecté.

Le montant de CHF 168'000.- sera amorti sur une période de 30 ans.

Puis, c'est avec le troisième préavis municipal « **Taxes déchets 2025 : une action sociale en exonérant la taxe unique 2025** » que le Conseil a continué sa séance. L'analyse des comptes 2024 ayant révélé une situation saine pour la Commune, la Municipalité souhaitait, dans ce contexte favorable, réitérer le geste entrepris en 2023, soit exonérer les ménages de la taxe déchets 2025. Il s'agit d'une mesure ponctuelle, mais significative, qui incarne la volonté de l'Exécutif de redistribuer les excédents de gestion lorsque c'est possible et pertinent.

Au sujet des modalités de financement du montant de cette mesure, la COFIN a recommandé, à l'unanimité, d'amender la proposition municipale en utilisant, en lieu et place du fonds « Affaires culturelles », le fonds de réserve pour l'égalisation du résultat. L'amendement a été soumis à l'approbation du Conseil, qui l'a validé unanimement. Puis, l'unanimité a également prévalu pour le vote du préavis amendé. Il a donc été décidé d'accorder l'exonération de la taxe déchets 2025 pour les ménages de la Commune ; d'autoriser la Municipalité à prélever un montant estimé de CHF 100'000.-, hors TVA, sur le fonds d'égalisation du résultat et d'affecter ce montant à la couverture de la taxe déchets pour l'année 2025.

Le Conseil communal s'est finalement penché sur le quatrième et dernier préavis porté à l'ordre du jour se rapportant à l'« **Arrêté d'imposition 2026** ». Dans son préavis, la Municipalité proposait de fixer le taux d'imposition à **65%** de l'impôt cantonal de base pour l'année 2026, correspondant à une baisse du taux d'imposition actuel de deux points. Pour l'Exécutif, cette suggestion de diminution s'appuie sur une situation financière saine de la Commune et traduit une volonté politique de soulager la charge fiscale des contribuables tout en maintenant un niveau d'investissement responsable.

La COFIN s'est prononcée favorablement, à l'unanimité, sur la proposition municipale. Soumis à l'approbation des membres du Conseil, le préavis a été accepté à une très large majorité. Il a donc été décidé de fixer à **63 %** de l'impôt cantonal de base pour l'année 2026 le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales et de fixer à **2 %** de l'impôt cantonal de base pour l'année 2026 un impôt spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique, destiné à alimenter un fonds « durabilité-énergie-climat ».

Les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition restent inchangés.

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public. Elles auront lieu les mercredis 10 décembre 2025, 1^{er} avril, 10 juin, 7 octobre et 16 décembre 2026, à 20h à la Grande salle (horaire peut changer).

Les documents de séance se trouvent sur le site Internet communal. Rappelons que le PV du 8 octobre 2025 sera mis en ligne après adoption par le Conseil communal dans sa séance du 10 décembre 2025.

Le Bureau du Conseil
conseil.communal@vufflens-la-ville.ch

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX



Olivier Duperrut, Syndic

Modification des horaires du Contrôle des habitants

Depuis le 1^{er} septembre 2025, le Contrôle des habitants est fermé le mercredi matin. Cette adaptation s'inscrit dans une réorganisation interne à la suite de la réduction du taux d'activité de Mme Muller, Préposée au Contrôle des habitants, passé de 38.1 % à 28.57 %.

La Municipalité remercie la population de sa compréhension et précise que le Greffe municipal reste ouvert selon les horaires habituels.

Aménagement – démolition du Carnotzet et finalisation du projet

Conformément au préavis municipal n° 4/2021, le Carnotzet a été démoli. L'aménagement est désormais largement finalisé : le mobilier urbain et la cabine téléphonique ont été installés. Il reste à réaliser l'aménagement intérieur de la cabine, qui deviendra prochainement un espace d'échange de livres.

Séance du personnel communal du 5 septembre 2025

Le 5 septembre 2025, la Municipalité a organisé une séance du personnel communal au refuge. Cette rencontre, suivie d'un repas convivial, a permis d'échanger sur le fonctionnement des services et de renforcer la cohésion entre le personnel et les autorités. Ces moments de dialogue sont essentiels au bon fonctionnement de l'Administration communale.

Personnel communal – Fin d'engagement de M. Zabadio

Au 30 septembre 2025, M. Zabadio a terminé son mandat suite à son engagement pour une période déterminée de six mois. La Municipalité le remercie pour son travail et sa disponibilité.

Convention pour les tirs militaires obligatoires au stand de tir de Penthaz

Conformément à la législation fédérale et cantonale sur les tirs hors du service, les citoyens astreints au tir obligatoire doivent accomplir leurs exercices annuels dans un stand reconnu. À ce titre et selon la demande de l'Etat de Vaud, la commune de Vuflens-la-Ville sera liée par une convention avec la commune de Penthaz à partir du 1^{er} janvier 2026 permettant ainsi à ses citoyens d'effectuer leurs tirs militaires obligatoires au stand de tir de Penthaz.

Sortie de fin de législature 2021–2026

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, une sortie marquant la fin de la législature 2021–2026 sera organisée le 24 avril 2026 dès 17h00, avec comme programme :

- Visite guidée du nouveau collège primaire du Cheminet à Penthaz par un représentant du bureau Ferrari Architectes (env. 1h30). Les participantes et participants seront invités à favoriser le covoiturage.
Le projet du Cheminet, conduit par l'ASIVenoge, constitue une réalisation majeure pour la région et un enjeu important pour le développement scolaire de notre Commune. C'est sur ce site que les élèves de 5^e à 9^e année poursuivront leur scolarité.
- Repas de clôture
Partagé à l'Auberge du Marteley, dans un cadre convivial.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

Elections communales 2026–2031

Les élections communales se dérouleront les 8 mars 2026 (1^{er} tour) et 29 mars 2026 (2^e tour, si nécessaire). Pour le 1^{er} tour, les candidatures devront être déposées au Greffe municipal entre le 5 et le 12 janvier 2026, à 12h00. Le Greffe municipal sera exceptionnellement ouvert le lundi 12 janvier 2026, de 09h00 à 12h00.

Les personnes intéressées à s'engager sont invitées à contacter M. Yves Trotter, Président du Conseil communal, ou un membre de la Municipalité.

Préavis pour la séance de décembre 2025

Seront présentés à l'ordre du jour :

- Le remplacement du règlement communal du 18 avril 1936 relatif à l'usage et à l'entretien des travaux d'améliorations foncières de Vufflens-la-Ville, suite aux travaux de réfection des chemins AF réalisés en 2024 ;
- Le budget communal 2026 ;
- L'aménagement des ZUP de Bovon et de Marteley – étude de faisabilité et orientations stratégiques. A cette occasion, un représentant du Département de la santé et de l'action sociale sera présent .

Décision relative à la candidature pour la prochaine législature 2026–2031

Après deux législatures au sein de la Municipalité, dont 6 ans en qualité de Syndic, j'ai pris la décision de ne pas présenter ma candidature pour la législature 2026–2031.

Cette décision, réfléchie et sereine, marque la fin d'un cycle d'engagement intense et passionnant. Je remercie l'ensemble des personnes qui m'ont accordé leur confiance et avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer au service de notre Commune.



Michel Gruaz, Municipal

Domaine de l'eau

Remplacement de la conduite route de Bovon 14-30

Les travaux se sont bien déroulés et bien que le décompte ne soit pas terminé le budget que vous nous avez accordé par préavis 5/2023 devrait être largement respecté.

45 nouveaux micros, dits intelligents, ont été posés sur les vannes du réseau d'eau de notre village. Ils permettent au municipal des eaux un contrôle journalier de toute fuite éventuelle alors qu'auparavant un relevé mensuel devait être effectué par vonRoll Hydro.

La canalisation du deuxième bassin de la fontaine de l'église a dû être remplacée car elle était remplie de calcaire et de plus obturée sans possibilité d'être débouchée.

Cimetière

Le mur intérieur côté village a été assaini sur toute sa longueur car son crépi était décollé et se désolidarisait du mur.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

Refuge

Une nouvelle table et bancs en pin douglas, de 4 mètres de long, ont été installés devant le refuge en remplacement de l'ancien mobilier qui a rendu l'âme.

Quant à la législature 2026-2031

J'emprunte à cette occasion une phrase du Général de Gaulle : «Il faut savoir *quitter* les *choses avant* que les *choses ne vous quittent*». Plus près de nous je ne souhaite surtout pas terminer dans l'état de Joe Biden... je ne serai donc pas candidat à un nouveau mandat. Ceci me permettra en outre, à un mois près, de pas devenir le plus vieux municipal en fonction de notre chère commune.



Caroline Jaugey, Municipale

Structure d'accueil Pic et Croc

Nouvelle organisation de l'équipe éducative :

Depuis la rentrée d'août 2025 Sébastien Francisco a repris le poste d'adjoint de direction, il seconde dans toutes les tâches pédagogiques et administratives et assure son remplacement lorsque Tania Chanel est absente.

Julie Reymond qui assurait jusqu'à présent ce rôle a quitté la structure au 30 septembre afin de se consacrer à une toute nouvelle orientation professionnelle. Au nom de la Municipalité et de ses collègues nous tenons à remercier Julie pour ces 3 années passée au sein de Pic et Croc pour son professionnalisme, sa bienveillance envers les enfants et sa bonne humeur et lui souhaitons le meilleur pour la suite tant sur le plan professionnel que personnel.

Depuis le 1^{er} octobre Noélia Gonzales Pena a intégré l'équipe éducative en tant qu'assistante socio-éducative, nous lui souhaitons la bienvenue et formulons tous nos vœux de réussite dans son nouveau poste.

ASIVenoge

La première phase du projet d'extension du collège du Cheminet est presque terminée.

Les 8 classes ont pu ouvrir comme convenu pour la rentrée scolaire, ceci tout en respectant les aspects sécuritaires. Il en a été de même avec la bibliothèque scolaire.

Cependant concernant le bâtiment administratif quelques soucis de délais rencontrés avec l'entreprise de menuiserie ont contraint la direction scolaire, le secrétariat des écoles et les PPLS à reporter de quelques semaines leur déménagement. Les travaux se déroulent maintenant normalement et le bâtiment devrait être bientôt opérationnel.

L'UAPE, après des travaux supplémentaires exigés par le SCAJE (Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants), a pu ouvrir ses portes et accueillir les enfants le lundi 29 septembre 2025.

La seconde partie des travaux, salle de gym et cantine, se déroule normalement et aucun retard n'est à déplorer pour le moment. Leur ouverture est toujours prévue pour la rentrée scolaire 2026.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

Ludothèque de Cossonay

La ludothèque régionale de la Venoge située au Passage Vy-Neuve à côté de l'administration communale de Cossonay est ouverte pour tous les habitants de la région. Jusqu'alors uniquement financée par les 5 communes alentours (Cossonay, Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars), ces communes face aux coûts devenus trop lourds pour elles seules, ont demandé au Codir de l'ASICOPE la mise dans son budget d'une ligne de financement par toutes les communes membres utilisatrices de ce service public. A compter de l'exercice 2026, les 17 communes membres de l'ASICOPE participeront donc financièrement à la gestion de la ludothèque à raison de CHF 2,65 par habitant.

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives à la ludothèque sur le site www.ludothequedelavenoge.ch.

N'hésitez pas à vous y rendre en famille, vous y trouverez un grand choix de jeux pour tous.

PECC

Après un peu plus d'une année d'existence le catalogue des subventions accordées dans le cadre du développement durable a été mis à jour depuis le 14 juillet 2025.

Vous trouverez dans le BIOV un article dédié à ces nouvelles subventions.

Zones 30 km/h

La mise à l'enquête des nouvelles zones 30 km/h du village n'a suscité aucune opposition. La mise en œuvre et la pose des panneaux va pouvoir avoir lieu ces prochaines semaines.

Prochaine législature 2026-2031

J'annonce ici que je me représente à la Municipalité pour la législature 2026-2031.



Hans Wehrli, Municipal

Informatique et site Internet

Mise en place d'un lien pour l'accès direct au portail de gestion des inscriptions à la structure d'accueil Pic & Croc pour les parents.

Téléchargez facilement le calendrier des déchets dans votre agenda ! Il est désormais possible de consulter le calendrier des déchets directement depuis votre agenda personnel en le synchronisant depuis le site Internet de Vufflens-la-Ville.

Déchets — Déchetterie

Inauguration de la ressourcerie le 13 septembre à la déchetterie intercommunale Gollion – Penthaz – Penthaz – Vufflens-la-Ville (GPPV) à Valorsa SA. J'ai eu l'honneur de représenter notre commune avec un discours au nom des autorités de Vufflens-la-Ville. La ressourcerie est un lieu de collecte et de réemploi d'objets. Je vous encourage tous à déposer les objets que vous ne voulez plus qui contribueront au bonheur d'un enfant ou d'un adulte. La Municipalité de Vufflens-la-Ville remercie la société Valorsa SA et toutes les personnes volontaires qui investissent de leur temps libre pour le bon fonctionnement de la ressourcerie.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

Manifestations — La Fête Nationale

La Fête Nationale s'est déroulée le 31 juillet à la grande salle de Vuflens-la-Ville avec une belle météo d'été, ciel bleu et soleil étaient au rendez-vous. Plus de 250 participants petits et grands ont répondu présent. Apéro offert par la Municipalité, repas préparé et servi par la Gym Hommes, cuisiné par Miguel Branco et son staff du restaurant Le Martele. Le repas a été délicieux. La Fête Nationale est l'occasion de nous rassembler, de partager un moment de convivialité et de fierté. La soirée fût riche en événements et la bonne humeur au rendez-vous. Morceaux de musique joués par l'Harmonie du Pontet, discours prononcé par moi-même, chants de l'Hymne national suisse, cortège aux lampions et flambeaux et comme bouquet final, le feu traditionnel. Un grand merci à tous de la part de la Municipalité.

Le marché artisanal

Le traditionnel marché artisanal s'est déroulé le dernier samedi du mois d'août. Belle 23^{ème} édition ce samedi 30 août avec une météo fraîche et pluvieuse en début de journée, mais très ensoleillée l'après-midi. Les 70 artisans répartis le long de la Grand-Rue et la rue de la Poste auront appréciés la bonne ambiance des lieux pour nous proposer leurs produits du terroir et diverses marchandises. Tout au long de la journée, un nombreux public a répondu présent à cet événement. Un Grand Merci au GSL et aux bénévoles pour l'organisation et leur engagement.

Sortie des aînés

Le jeudi 11 septembre a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés avec 83 participants accompagnés de 3 GO membres de la Municipalité. La journée a débuté par un café-croissant au restaurant Le Martele. Départ en car à 9 heures direction Le Sentier pour la visite de l'Espace Horloger, univers de la haute horlogerie, de ses métiers et berceau des montres à grandes complications. A l'issue de la visite, départ direction Le Chalottet, alpage familial. Apéro, fondue et dessert dans ce beau cadre sympathique. Comme à l'accoutumée, une magnifique journée, conviviale et joyeuse avec une météo de fin d'été changeante.

Jubilaires

Une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Schmidt afin de lui présenter tous les bons vœux pour son 90^{ème} anniversaire.

Législature 2026-2031

Je n'ai pas encore pris ma décision si je me représente pour la prochaine législature.





Pascal Berchier, Municipal

Contrôles radar

Situation des derniers contrôles radar effectués à Vuflens-la-Ville :

- Le 7 juin, de 13h40 à 14h45, à la Grand-Rue. Sur les 106 véhicules contrôlés, 3 ont donné lieu à une dénonciation, soit un taux d'infraction de 2,3 %, légèrement inférieur au taux cantonal de 2,8 % observé pour la même période.
- Le 10 juillet, de 12h25 à 13h55, au même endroit. Cette fois, 212 véhicules ont été contrôlés et 11 dénonciations ont été établies, ce qui correspond à un taux d'infraction de 5,2 %, nettement plus élevé que le taux cantonal de 3,2 %.
- Enfin, le 5 août, de 13h30 à 14h20, sur la Route du Moulinet. Huit véhicules ont été contrôlés, sans qu'aucune dénonciation ne soit prononcée. Le taux d'infraction cantonal était de 2,1 %.

Route du Moulinet

Le lundi 1^{er} septembre ont débuté les travaux de réfection de la chaussée et du trottoir de la route du Moulinet. Les opérations ont commencé par le dégrappage du trottoir et d'une partie de la route. Elles se sont poursuivies par divers travaux de réparation, tant de la chaussée que du trottoir. Enfin, la dernière semaine a été consacrée, par étapes, à la pose des différents revêtements.

Grâce à une météo favorable, l'ensemble du chantier a pu avancer dans d'excellentes conditions, au point que nous avons même bénéficié d'une journée d'avance sur le calendrier prévu. La seule petite surprise rencontrée fut la découverte d'un regard dissimulé sous l'ancien goudron, au niveau de la SVPA.

Au nom de toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation de ces travaux, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux riverains pour leur patience, leur compréhension et leur aimable collaboration tout au long de ce chantier.

Chemins AF

Les travaux de réfection des chemins AF sont à présent terminés. L'entreprise mandatée procède actuellement à l'aménagement des banquettes.

Législature 2026-2031

Je vous annonce que je me représente.

INFORMATIONS OFFICIELLES

Engagez-vous pour votre commune !

Renouvellement des Autorités communales Législature 2026 - 2031

Chères électrices, Chers électeurs,

Le renouvellement des Autorités communales pour la prochaine législature aura lieu selon le calendrier suivant :

- **8 mars 2026** : 1^{er} tour de l'élection à la Municipalité et au Conseil communal
- **29 mars 2026** : 2^e tour de l'élection à la Municipalité et au Conseil communal (si nécessaire)
- **26 avril 2026** : 1^{er} tour de l'élection du/de la Syndic·que (si nécessaire)
- **17 mai 2026** : 2^e tour de l'élection du/de la Syndic·que (si nécessaire)

Vous serez appelé·es à élire :

- Le **Conseil communal** : 45 sièges
- La **Municipalité** : 5 sièges

Les élections se dérouleront selon le système majoritaire à deux tours :

- Les candidates et candidats obtenant la majorité absolue des voix au 1^{er} tour seront élu·es.
- Si tous les sièges ne sont pas repourvus, un 2^e tour est organisé, où l'élection se fait à la majorité relative (les plus hauts résultats l'emportent jusqu'à concurrence du nombre de sièges restants).
- Seuls les membres élus à la Municipalité peuvent prétendre au poste de Syndic·que. L'élection se déroulera également selon le système majoritaire à deux tours et pourra être tacite si un seul membre se présente.

Les électeurs et électrices de la Commune qui rempliront les conditions légales d'éligibilité au moment de l'élection pourront se porter candidat·es au Conseil communal et/ou à la Municipalité. **Les candidatures devront être déposées au Greffe municipal avant le lundi 12 janvier 2026, à 12h00.** Toutes les informations pratiques y relatives seront disponibles sur le site Internet de la Commune d'ici le 5 janvier 2026.

Votre engagement est essentiel. En vous présentant comme candidat·e ou en participant au vote, vous contribuez directement à l'avenir de notre Commune et à la qualité de sa vie démocratique.

La Municipalité



COMMUNICATION OFFICIELLE
VUFFLENS-LA-VILLE

INFORMATIONS OFFICIELLES

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma
commune

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

VOUS VIVEZ ICI, VOUS POUVEZ DÉCIDER ICI.

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT·E ?

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Être domicilié·e dans la commune
- Avoir le droit de vote au niveau communal

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dépôt des candidatures est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires sont disponibles dès l'automne 2025 auprès de votre administration communale.

PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT·E !

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e·s, jeunes, indépendant·e·s, salarié·e·s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.



PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch



La Municipalité de Vufflens-la-Ville est toujours à la recherche :

**d'un-une surveillant-e dans la cour d'école de Vufflens-la-Ville
pour les élèves durant l'attente des bus scolaires**

Offre détaillée disponible dans les actualités du site Internet communal.



INFORMATIONS OFFICIELLES

Chemins d'Améliorations Foncières Interdiction de circulation

La Municipalité de Vufflens-la-Ville informe la population que les chemins d'améliorations foncières ayant bénéficié de travaux de réfection en 2024-2025 sont désormais interdits à la circulation des voitures automobiles, motocycles et cyclomoteurs.

Seuls les véhicules liés à l'exploitation agricole ainsi que les services publics sont autorisés à y circuler.

Cette mesure vise à préserver la qualité des infrastructures récemment rénovées et à assurer la sécurité de tous les usagers.

Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet d'amendes conformément à la législation en vigueur.

Nous remercions la population de sa compréhension et de son respect des prescriptions en vigueur.



Protection du patrimoine arboré

Lors de sa séance du 8 octobre, le Conseil communal a accepté le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. Vous trouverez ci-après l'objectif de la nouvelle loi ainsi que les principales nouveautés.

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager a pour objectif de préserver les paysages, les sites naturels, les espèces végétales et animales indigènes pour maintenir la biodiversité et les écosystèmes locaux. Elle renforce les actions contre les espèces exotiques envahissantes. Une partie importante du texte concerne la protection des arbres et des espaces verts. Elle s'applique aussi bien au territoire communal qu'aux parcelles privées.

Les principales nouveautés :

- Tout patrimoine arboré situé hors zone forêt est protégé et doit être conservé. Il s'agit notamment des arbres de plus de 40 cm de circonférence (12,7 cm de diamètre) mesurée à 1 m de hauteur, des allées d'arbres, des cordons boisés et des bosquets, des haies vives, des vergers et arbres fruitiers haute tige, des buissons indigènes en zone agricole.
- On ne parle plus d'autorisation d'abattage ou d'élagage excédant l'entretien courant, mais de demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré. Elle est adressée à la commune au moyen du formulaire disponible sur notre site Internet. La dérogation est acceptée par la Municipalité en cas de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés, entrave avérée à l'exploitation agricole, impératifs de construction ainsi qu'exceptionnellement dans d'autres cas pleinement justifiés.
- La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant 30 jours par affichage au pilier public. Elle est publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud pour les arbres remarquables d'importance cantonale, ou lorsque la demande est coordonnée avec une demande de permis de construire.
- L'abattage d'un arbre doit être compensé par une nouvelle plantation, selon le principe d'un pour un. Les mesures sont définies en fonction de l'essence, ainsi que de la valeur biologique et paysagère des arbres abattus. Dans les zones à bâtir où la canopée est suffisante le bénéficiaire de l'autorisation peut mettre en place des mesures de compensation alternatives (art. 21 al. 3 RLPrPNP). Dans le cas où la compensation est impossible, une taxe est due, calculée selon les valeurs indiquées dans le règlement cantonal.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du canton : <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/patrimoine-arbre-1-1>

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

Pour toute demande d'abattage ou d'élagage excédant l'entretien courant, nous vous prions de remplir le formulaire à disposition sur le site de la Commune et de nous le faire parvenir à l'adresse commune@vufflens-la-ville.ch ou par courrier postal (Commune de Vufflens-la-Ville, Rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville) accompagné d'un plan de situation indiquant par numéro l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

INFORMATIONS OFFICIELLES

Lutte contre le scarabée japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été repéré sur la commune de Lausanne. Cet insecte peut causer de gros dégâts aux plantes, aux cultures et à l'environnement. Pour éviter qu'il ne se propage, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), d'entente avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), ordonne des mesures qui entrent en vigueur immédiatement dans certaines zones autour des lieux où il a été trouvé, dont Vufflens-la-Ville.

Vufflens-la-Ville se situe dans la zone tampon. Les mesures à appliquer sont les suivantes :

- Interdiction de sortir du matériel végétal vers la zone non infestée sauf s'il est protégé et haché/traité.
- Compost non contrôlé utilisable uniquement dans la zone tampon ou le foyer.
- Interdiction de sortir de la terre (0–30 cm) ou des rouleaux de gazon pré-cultivé vers zone non infestée.
- Nettoyage obligatoire des véhicules/équipements utilisés pour le travail du sol.
- Surveillance visuelle obligatoire par les entreprises horticoles/agricoles.
- Utilisation de pièges à phéromones uniquement avec autorisation de la DGAV.

Obligation d'annonce

Toute personne qui observe ou soupçonne la présence d'un scarabée japonais (adulte, larve ou nymphe) doit **obligatoirement** le signaler immédiatement à la DGAV selon la procédure cantonale.

Le texte intégral de la décision de portée générale peut être consulté sur la page d'accueil du site Internet communal.



Calendrier des déchets



Téléchargez facilement le calendrier des déchets dans votre agenda !

Saviez-vous que vous pouvez désormais consulter le calendrier des déchets directement depuis votre agenda personnel ?

Depuis le site de la commune de Vufflens-la-Ville, il suffit de quelques clics pour télécharger toutes les dates de ramassage (ordures, papier & carton, encombrants, etc.) et les avoir toujours sous la main.

Rendez-vous sur le site communal, rubrique « Déchets – Calendrier de ramassage des déchets » et ajoutez le calendrier à votre smartphone, tablette ou ordinateur. Vous pouvez également y accéder à l'aide du QR code ci-dessous.

Plus besoin de chercher les informations : votre agenda vous rappellera automatiquement les prochains ramassages.



Nouvelles conditions de la directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable »

La Commune de Vufflens-la-Ville propose à ses habitant-e-s, depuis le 14 juillet 2025, de nouvelles conditions de subventionnement dans le cadre de la directive mentionnée en titre.

Vous trouverez, ci-dessous, un résumé des subventions qui peuvent être accordées par la Municipalité (les nouveautés figurent en *italique*). Nous relevons que certaines conditions applicables aux rubriques déjà en vigueur ont été modifiées afin de les rendre plus accessibles ou favorables.

Si l'une ou l'autre de ces thématiques vous concerne, n'hésitez pas à consulter les conditions de la directive qui est disponible sur notre site Internet, rubrique « Plan énergie et climat communal (PECC) » ou à contacter l'Administration communale. Nous vous renseignerons volontiers.

Energies renouvelables et efficacité énergétique :

Capteurs solaires photovoltaïques

Audit énergétique (CECB Plus)

Accompagnement des maîtres d'ouvrage (AMO)

Rénovation et isolation thermique

Remplacement d'un chauffage à énergie fossile par du renouvelable



Energie et ressources :

Remplacement d'appareils électroménagers

Réparation d'appareils électroménagers

KIT de vaisselle réutilisable

Composteur de jardin ou lombricomposteur

Récupérateur extérieur d'eau de pluie pour l'arrosage



Mobilité durable :

Vélo électrique (neuf ou d'occasion)

Remplacement de batterie pour vélo électrique

Vélo classique (neuf ou d'occasion)

Abonnement Mobilis Jeune (15 à 24,99 ans)

Abonnement CFF Jeune (15 à 24,99 ans)

Demi-tarif plus pour les moins de 25 ans



Biodiversité :

Haies vives

Plantation de nouveaux arbres ou arbustes

Remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables

Elimination d'un nid de frelons asiatiques



Le mot caché de l'automne

C L A V A I R E
 J V H R T R U F F E Q W
 V N M W X N P H O L I O T E
 Y B E P È C S H I I T A K E S J
 N G E N O K I E T O R U E L P P
 A M I A M A N I T E L W K T R Q
 T N E R S K M O R I L L E J M T
 A I V D O C H A N T E R E L L E
 S U K T E L O B N I K T O R L S
 R L R S B L M I Z O Z B V V
 A E R I
 B H P W
 I É O A
 L U C G
 K Z N A
 F W O R
 C W Y I
 Y Z S C

CÈPE	GIROLLE
MORILLE	AMANITE
TRUFFE	SHIITAKE
PLEUROTE	CHANTERELLE
PHOLIOTE	AGARIC
COPRIN	BOLET
CLAVAIRE	ENOKI
LÉPIOTE	SATAN



CULTURE

Les coups de cœur de la bibliothèque



Le jour où elle s'est laissé le temps

Beka Marko Maéla

BD adulte

Nous suivons une célèbre autrice de polar en panne d'inspiration.

Fatiguée, déprimée, à la limite du burnout elle décide de partir quelques jours se reposer dans la maison de Simon et Antoine, au cœur d'une forêt tranquille. Elle va se laisser du temps... le temps de se retrouver, de se nourrir, de créer. Le temps d'être.

Une bande dessinée comme une douce caresse d'automne.



Malédiction au lac de Bienne

Christine Pompéi

Roman jeunesse

Pendant une balade à vélo autour du lac de Bienne avec Tante Cathy, Lucien trouve une mystérieuse bague sur laquelle est gravé un dessin d'araignée.

Mais, depuis sa découverte, la malchance s'abat sur Lucien.

Serait-ce une bague porte-malheur qui appartient à une sorcière ?

Il va falloir mener l'enquête !



Vive l'automne : mon imagier tout doux

Nathalie Ragondet

Livre cartonné

Dans la forêt, les arbres changent de couleur : rouge, jaune, marron...

L'automne est arrivé !

L'écureuil ramasse des glands et des noisettes sur les tapis de mousse.

Un imagier avec des animaux à caresser qui accompagne les tout-petits dans la découverte de l'automne.

Horaire d'ouverture :

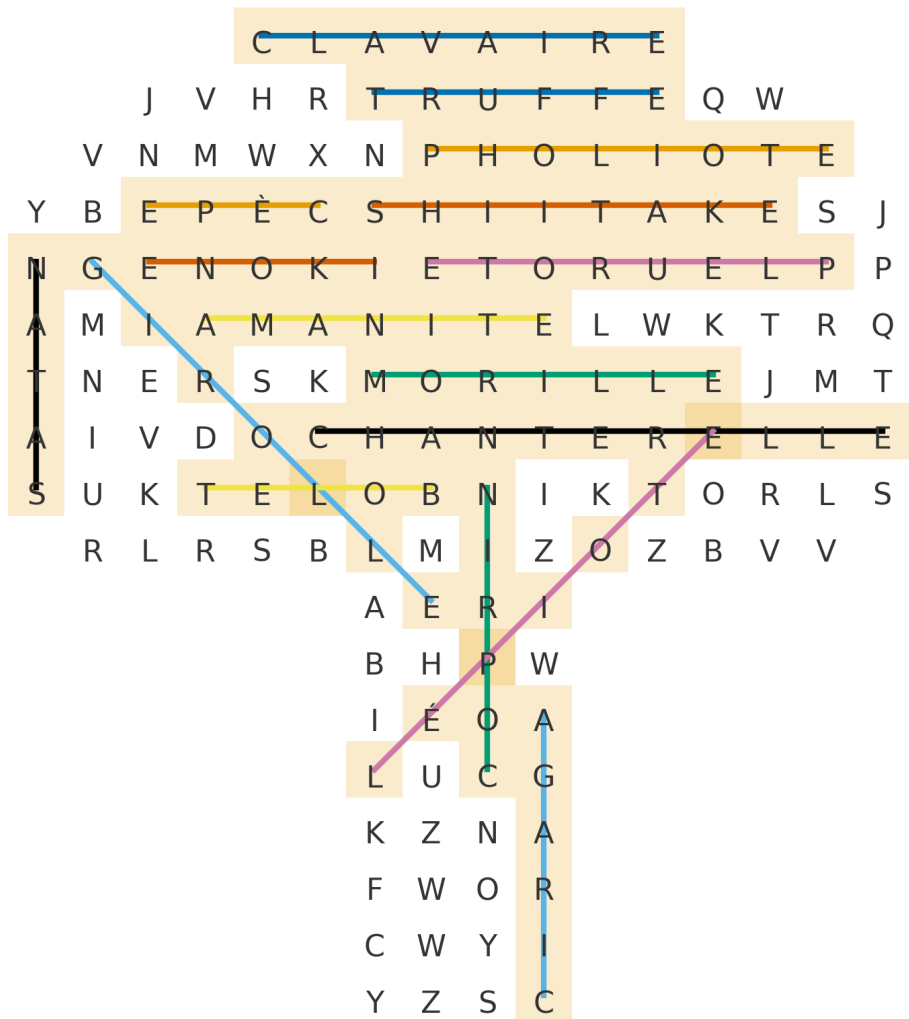
Lundi 15h45 – 17h15

Jeudi 17h00 – 18h30

Cuvillard 17, 1302 Vufflens-la-Ville

CULTURE

Le mot caché SOLUTIONS



VIE LOCALE

Le jeu des 8 erreurs



Vous trouverez les solutions page 24

Nous remercions chaleureusement M. Baumann de cette initiative



Mise en lumière

Yves Trottet : le bien-vivre ensemble !

Après déjà d'innombrables années de participation active (dont deux ans de présidence) au Conseil communal de Vufflens-la-Ville, Yves Trottet, ingénieur fraîchement à la retraite, 'reprend' la main en acceptant un nouveau mandat de premier citoyen de la commune à partir de l'automne 2025. Visions croisées d'un métier temporaire aux variations multiples.

En Suisse, les communes offrent un espace où les élues et les élus peuvent s'engager et nourrir la démocratie locale en s'investissant de mille et une manières. Bénévoles, défrayées ou carrément rémunérées, des actions régulières sont mises en œuvre afin d'encourager le citoyen à prendre activement part dans le processus décisionnel en faveur de toute une collectivité appelée à cohabiter en harmonie. Conduire un Conseil de 45 membres est un véritable exercice de style. Cela s'entraîne, certes, mais ne s'apprend pas. Il faut un bon sens de la communauté, être à l'écoute des autres, orienter et diriger les débats en restant le plus objectif possible. « Paradoxe ? le Président est le seul membre d'un Conseil communal qui ne prend pas position », remarque-t-il. Sans chercher à influencer les délibérations, il doit être clair, cadrer, apaiser ou relancer régulièrement les échanges tout en laissant les acteurs s'exprimer le plus librement possible ; avec doigté et finesse, il doit parfois même suspendre les discussions, mieux rediriger les débats et maintenir ainsi une certaine cohésion entre tous les membres élus. « C'est dans le consensus et le respect des uns envers les autres que se joue la partition, voici le fondement d'une véritable démocratie ! ».

Un acte civique

Le Législatif est un bon intégrateur pour tout nouveau villageois. Installé à Vufflens-la-Ville depuis les années 90, Yves Trottet a rapidement été élu membre du Conseil ; d'entrée, il y a contribué activement en acceptant de siéger dans de nombreuses commissions ad'hoc puis permanentes comme celle de gestion et des finances, ce qui lui a permis de tisser rapidement des liens avec une grande partie du village. De plus – et pour exposer qu'il soit – le Président du Législatif porte le titre honorifique de 'Premier Citoyen' tout au long de son mandat. « On ne cherche pas à se mettre en avant, relève le nouvel élu, on le fait par conviction ; c'est une responsabilité importante qui en coulisse exige des heures de labeur à ne pas sous-estimer. Bien sûr, on n'est pas seul, il y a un secrétariat et un bureau sur lesquels on peut compter pour nous soutenir ; mais là encore, le bon fonctionnement repose sur une bonne entente entre tous », dit-il.

Au-delà, c'est un acte civique fort, car cela permet aux citoyens de contribuer à l'intérêt général, de façonner la vie collective de leur communauté et de renforcer les principes démocratiques par une participation active à la prise de décision locale. « Cet engagement peut d'ailleurs prendre de nombreuses autres formes, allant du bénévolat dans des associations de quartier à la participation directe à la vie politique institutionnelle. On ne le fait pas pour l'argent, mais bien pour le Mieux-vivre ensemble ! », rappelle-t-il avant de conclure : « L'engagement est la continuation d'un élan intérieur qui nous incite à intégrer la société, à créer du lien, à agir dans le but d'améliorer des situations. Les manières de nous engager sont diverses, les causes infinies. Il faut accepter de faire des choix ! ».



Regula Heck

« C'est dans le consensus et le respect des uns envers les autres que se joue la partition ! ».

Canapé forestier 2025

« Et si on allait dans la forêt se promener et construire des cabanes ? »

Un projet d'envergure, principalement initié et réalisé par une douzaine d'élèves de 6^{ème} année primaire désireux d'explorer de nouveaux horizons en dehors des murs de l'accueil parascolaire Pic & Croc, a mené à la construction d'un canapé forestier au cœur de la forêt de La Charbonnière.

Il s'agit d'une structure arrondie de 7 mètres de diamètre faite en bois permettant d'accueillir les enfants dans un espace en plein air préservé et propice à la réflexion, à l'expérimentation et à l'épanouissement personnel.

L'utilisation de ce lieu vise à stimuler la curiosité, la motricité et l'autonomie des enfants en renforçant leur confiance en soi et leurs capacités à établir des relations positives avec l'environnement et les autres.

Supervisée par Tania Chanel, directrice de l'accueil parascolaire Pic&Croc, cette initiative s'inscrit dans une démarche pédagogique globale dont l'objectif principal vise à intégrer la nature comme support d'apprentissage et de développement personnel, favorisant une approche éducative basée sur l'interaction avec l'environnement naturel. En proposant diverses activités telles que la découverte de la faune et de la flore, la manipulation d'objets naturels ou l'observation attentive, cette pédagogie offre une expérience éducative enrichissante, favorisant l'apprentissage actif tout en encourageant l'autonomie, la créativité et la responsabilisation des enfants. Elle contribue également à les sensibiliser aux enjeux environnementaux, en leur permettant de développer une conscience écologique dès le plus jeune âge.

La mise en œuvre du projet a impliqué plusieurs étapes : en mars 2025, la Municipalité, en collaboration avec le garde forestier, a mis un terrain à disposition pour la construction du canapé ; en avril, des bûcherons ont abattu un chêne malade en présence des enfants pour sécuriser le site ; en mai, une équipe d'élèves a commencé à collecter du bois pour la fabrication ; en juin, la construction des toilettes a été suivie du montage du canapé, marquant une étape clé dans la réalisation du projet. En participant activement à toutes les phases, les élèves ont pu s'approprier la compréhension du processus de construction tout en renforçant leur sentiment d'appartenance. Au final, la démarche leur a également apporté la fierté d'avoir bâti une structure naturelle utile à la collectivité.

Mené en collaboration avec la Municipalité de Vufflens-la-Ville, ce projet témoigne l'engagement de la commune dont l'aboutissement marque une étape significative dans la promotion d'une pédagogie respectueuse de l'environnement et orientée vers le développement durable.

Situé en aval de la Rue du Moulinet, à droite après le pont surplombant la RC 177, le canapé forestier est accessible à tous les usagers de la forêt. Inauguré le 21 juin 2025 et fréquemment investi par les enfants de Pic & Croc, une charte d'utilisation encourage les utilisateurs au respect du lieu.



VIE LOCALE



VIE LOCALE

90 ANS



Une délégation municipale est allée souhaiter, au nom de la Municipalité, ses meilleurs vœux à Mme Colette Schmidt à l'occasion de ses 90 ans. Elle est accompagnée de son mari Eric.

Réponses au jeu des 8 erreurs



SOCIÉTÉS LOCALES



Les mardis de la pétanque



Avec en moyenne 18 participants par soirée et près de 300 parties jouées dans une ambiance toujours très chaleureuse, les mardis de la pétanque ont battu tous les records cette année.

Le 16 septembre, 22 convives se sont retrouvés au restaurant du Marteley pour la soirée de remise des prix en présence des représentants de la Municipalité. Non sans avoir préalablement encore lancé quelques boules au cours de 52 « tête-à-tête » express et hauts en couleurs.

Le classement final :

Classt	Prénom	Nom	Présent	Joué	Gagné (3 pts)	Perdu (1pt)	Total	Goal-Aver
1	Charly	FARDEL	18	84	51	33	204	167
2	Rina	DECRAUSAZ	19	86	47	39	199	19
3	Antoinette	BULLE	18	83	41	42	183	-19
4	Jacqueline	THIERRY	18	83	35	48	171	-148
5	Dino	PALLAVICINI	16	73	40	33	169	83
6	Nicole	KOHLER	15	69	30	39	144	-119
7	Martine	CASSINADRI	17	66	29	37	141	-45
8	Hans	ROHNER	13	54	30	24	127	21
9	Angelo	CIVITILLO	16	50	28	22	122	79
10	Giuseppe	GIORGIANI	16	54	26	28	122	4
11	Eric	MAEDER	13	57	26	31	122	-1
12	Claudine	HOFSTETTER	14	50	25	25	114	-11
13	Claude	BROCARD	13	43	22	21	100	61
14	Sandrine	BURNENS	13	47	20	27	100	-13
15	Sylviane	ROHNER	12	49	19	30	99	-90
16	Antonella	PALLAVICINI	15	45	19	26	98	-54
17	Paulette	LAMBELET	14	45	16	29	91	-74
18	Raymond	LAMBELET	12	34	21	13	88	29
19	Martine	DAMOND	12	34	20	14	86	25
20	Daniel	BOLOMEY	12	31	16	15	75	31
HC	Michel	Equey	19	58	42	16	161	184



Un grand MERCI à nos donateurs de Vufflens-la-Ville : Municipalité, restaurant Le Marteley, M Le Vin / Sylvie Mahé, famille Goy/Ecuries de la Venoge, Camion Transport, le Shop du Vimoulin ainsi qu'à l'entreprise Hornbach à Etoy, le Moulin de Sévery, le Musée Olympique et le Journal de Cossonay qui, par leur générosité, ont permis de récompenser tous les participants à la soirée finale du 16 septembre.

Vive la pétanque et à l'année prochaine !

Votre GO : Michel Equey

SOCIÉTÉS LOCALES

Ecole de karaté

Kaena récompensée par la médaille d'or au Japon!

Cet été, notre sportive originaire de Vufflens-la-Ville, Kaena Schedel, a dignement représenté sa discipline sportive et son pays, lors d'une prestigieuse compétition internationale au Japon. Arrivée en finale et devançant à notre grande surprise les sportives japonaises, elle y a remporté **une incroyable première place**.

A seulement 14 ans, Kaena obtient le niveau de **2ème Dan** accompagné d'un magnifique diplôme du **Ryuei-Ryu**, un style très difficile, reçu par l'un des plus illustre maître de karaté de notre époque, sous un tonnerre d'applaudissements.

Cette impressionnante **médaille d'or technique** lui a été remise, devant le **Ministre de l'Éducation du Japon**, sous les **applaudissements du Gouverneur d'Okinawa** et d'un parterre d'officiels japonais, par le président de la fédération nationale de karaté. De nombreux experts de l'**éducation physique** du pays étaient présents pour cette rencontre d'exception à Naha - sur le lieu de naissance du karaté traditionnel, accueillis par le légendaire maître Tsuguo Sakumoto !

Un honneur immense pour notre jeune sportive **vaudoise**, ovationnée par le public japonais ! En effet, Kaena s'était distinguée durant la **cérémonie d'ouverture officielle**, comme représentante des jeunes athlètes internationaux, à côté d'une sportive américaine, d'un sportif australien, et de jeunes talents sportifs japonais. Il lui avait été demandé de pouvoir réciter, par coeur en japonais, **la charte éthique du sport, sur l'estrade officielle**, devant les drapeaux de chaque nation. Malgré sa confiance acquise sur les tatamis des championnats d'Europe et du Monde WKF, cela reste **un défi impressionnant à son âge**, brillamment relevé. Une expérience multiculturelle inoubliable dans la vie d'un sportif!

Nolan, son frère, non moins méritant, a obtenu devant la commission des experts japonais : le diplôme avancé en karaté, le **3ème Dan**. Il s'est distingué de façon spectaculaire jusqu'en finale en décrochant la **médaille d'argent** des 17-18 ans. Enfin, **Line Reda**, cette jeune championne de Suisse de 13 ans de Vufflens-la-Ville, a brillamment réussi son **examen de ceinture noire** au Japon. Elle a ensuite eu la chance de porter avec fierté et bien haut le drapeau de la délégation helvétique.

Quelle joie pour un Dojo de karaté traditionnel, de voir de jeunes ambassadeurs sportifs porter si haut leur discipline avec autant de qualité et d'engagement. Voir au delà de nos frontières des jeunes qui ont été formés à Vufflens-la-Ville, **s'épanouir autour des valeurs du respect et du courage**, est une immense fierté, en tant qu'entraîneur et en tant que parent.

Un immense bravo à ces sportifs de la commune pour leurs efforts, leur préparation et leurs performances remarquables au Japon. Ils témoignent de la qualité des entraînements dispensés dans notre village et motivent d'autres jeunes qu'ils peuvent croiser sur les tatamis du **Dojo de Vufflens-la-Ville** !

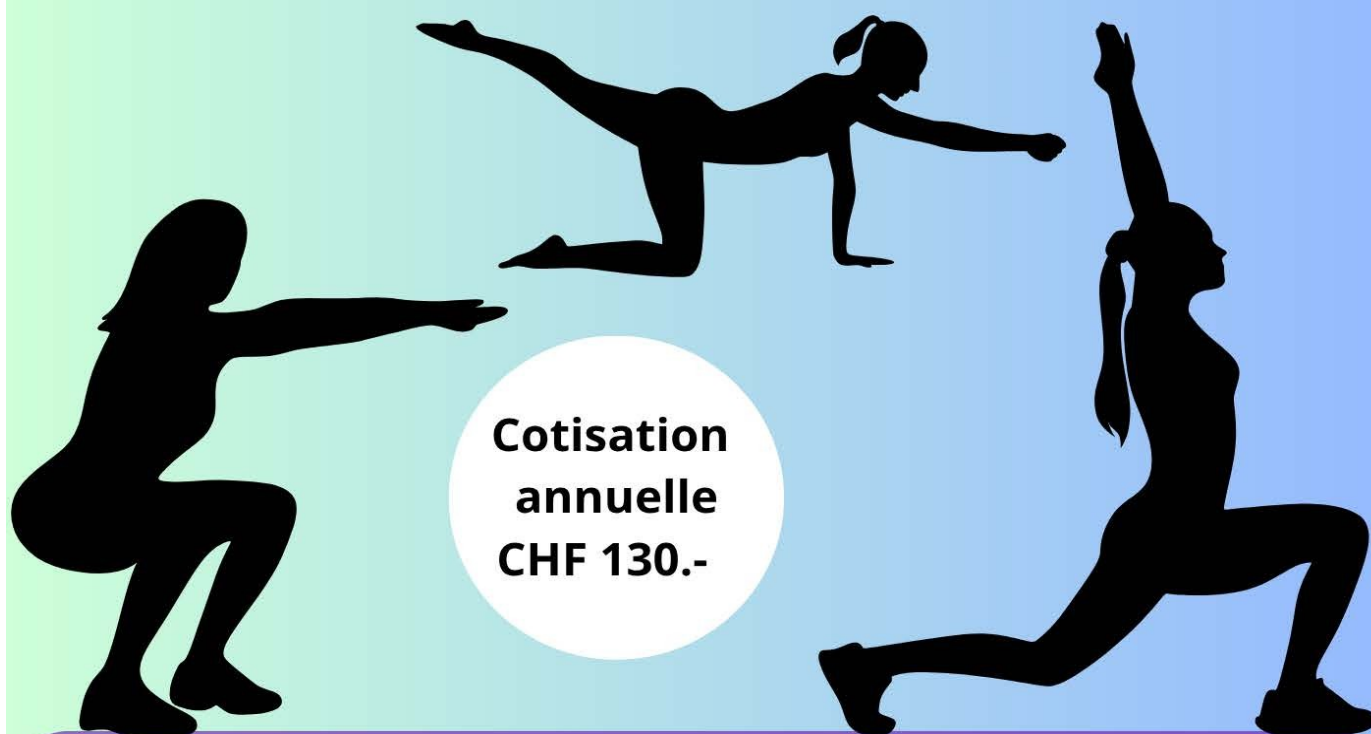
SOCIÉTÉS LOCALES



Kaena obtient la victoire dans son art devant le ministre de l'éducation au Japon!

COURS DE GYM 100% FÉMININ

Tous les jeudis de 20h à 21h



**Envie de bouger dans une ambiance
bienveillante et entre femmes ?**

- Conçu pour les femmes dès 18 ans
- Cours adapté à tous les niveaux
- Convivialité, bien-être et énergie positive
- Animé par un coach dynamique et à l'écoute

Renseignements ?

gymfem.vlv@gmail.com
078 403 00 65

Où ?

Salle de gym de
Vufflens-la-Ville

SOCIÉTÉS LOCALES

1, 2, 3... Venoge!

L'association **1, 2, 3... Venoge!** a le plaisir de vous annoncer que les aventures continuent pour la saison 2025-2026! Elle concocte un programme d'activités culturelles pour vos enfants de la 1P à la 6P. Tout au long de l'année, nous aurons le plaisir d'accueillir vos enfants à des ateliers divers et variés... Découverte du microscope, jardinage et explorations en tout genre seront au rendez-vous!

Les cours de théâtre ont déjà débuté, il reste encore quelques places! Si votre enfant est motivé à rejoindre le groupe, vous trouverez plus d'informations ci-dessous.



Cours de théâtre chaque lundi de l'année scolaire, vos enfants sont pris en charge sur la pause de midi.

Les inscriptions sont disponibles sur notre site internet en scannant le QR code ci-dessous (sous Inscriptions → Atelier théâtre).

Le 10 décembre, nous vous accueillerons au Moulin de la Palaz 8 pour la fenêtre de l'Avent de 17h à 19h pour un atelier bricolage (sans inscription), suivi d'un thé aux saveurs de Noël !

Devenez membres et profitez des activités tout au long de l'année! Accédez directement au formulaire d'inscription grâce au QR code ci-dessous.



6 DÉCEMBRE 2025

Marché de Noël

9H30 À 17H30



GRANDE SALLE DE
Vufflens-la-Ville

SOCIÉTÉS LOCALES



🌟 ✨ Les Fenêtres de l'Avent reviennent ! ✨ 🌟

A tous, Villageoises, Villageois, Sociétés, Associations, Groupes et Commerçants de notre charmant village,

Du **1er au 24 décembre**, Vufflens-la-Ville va de nouveau briller de mille feux grâce à vos talents en décoration !

Chaque soir, une nouvelle fenêtre illuminée s'ouvrira, décorée avec le **numéro du jour**, pour faire patienter petits et grands jusqu'à Noël. 📅🎁

🌟 Pas de pression, pas de jury, pas de compétition – juste de la bonne humeur, de la créativité, et l'envie de faire vivre un joli moment à tout le village.

📅 Choisissez une date entre le 1er et le 24 décembre, et décorez une fenêtre, un bout de jardin, un balcon ou autre, qui soit visible de la rue (bonus pour les lumières, les lutins, les rennes et autres surprises de Noël !).

📢 Envie de participer ?

Inscrivez-vous jusqu'au 15 novembre 2025 auprès de la gym féminine de Vufflens-la-Ville
par mail à gymfem.vlv@gmail.com ou par téléphone au 076 387 13 24 (Mélania Gocevski)

Merci d'avance à tous ceux qui se lanceront dans cette belle aventure lumineuse !

🌟 Ensemble, faisons briller notre beau village (et nos cœurs un peu aussi) ❤️

Lisa, Laura, Mélanie

Le comité de la gym féminine de Vufflens-la-Ville

SOCIETES LOCALES

vufflens-la-ville.multisite.ch

ECOLE DE MUSIQUE MULTISITE
VUFFLENS-LA-VILLE

C'est la rentrée!

Apprenez, jouez, vibrez...
vivez la musique!

**Votre partenaire dans
le canton de Vaud**



vufflens-la-ville@multisite.ch



Gym aînés



Entraînements

Mardi de 15h30 à 16h30 à la salle de sport de Vufflens-la-Ville de septembre à juin (pas de cours en juillet-août).

Monitrice

Maryc Mader (078 835 85 16)

Responsable

Jacqueline Thierry (021 701 11 49 pour tous renseignements)

Informations complémentaires

Cours dynamiques adaptés à tous (dès 55 ans) et donnés par des monitrices qualifiées.

Cotisations : fr. 15.- par mois (fr. 150.- par année payable sur place en une ou plusieurs fois).

A la fin du cours, pour celles et ceux qui le désirent, nous partageons sur place un moment convivial autour d'une tasse de thé ou café.

Nous recherchons une monitrice ou un moniteur pour un mardi sur deux.

INFORMATIONS



DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2025
A LA GRANDE SALLE DE BUSSIGNY
DÈS 11H30



ST-PIERRE EN FÊTE



MESSE À 10H

SUIVIE D'UN REPAS VIETNAMIEN
DÈS 12H15



VENTE DE PÂTISSIERES
CLOWN
ANIMATIONS VIETNAMIENNES



 **ÉGLISE CATHOLIQUE**
VAUD
Paroisse St-Pierre
Bussigny



INFO POLICE-POPULATION

Comment bien se préparer pour les sports d'hiver ?

Afin d'apprécier pleinement les sports d'hiver comme le ski, le snowboard et la luge, une préparation physique et matérielle se révèle essentielle. Certains accidents peuvent être évités par une condition physique adéquate et par l'utilisation d'un équipement en bon état.

Pourquoi est-il essentiel de se préparer physiquement pour les sports d'hiver ?

Penser que les sports d'hiver se pratiquent sans préparation physique est une erreur. Il est donc recommandé d'**atteindre une bonne condition physique avant l'arrivée des premières neiges**. Ainsi, **il faut se préparer dès l'automne** pour la saison hivernale. La préparation peut inclure la course à pied, le vélo ou d'autres sports d'endurance. Atteindre une bonne condition physique vous permettra de profiter plus longtemps des sports de neige, de ne pas souffrir de courbatures et de **réduire le risque de blessures**.

La SUVA a créé une application « Slope Track » qui vous permet de vous exercer et donne des conseils pour vous échauffer avant de vous lancer sur les pistes.

Comment choisir et entretenir son équipement pour les sports d'hiver ?

Avant de commencer la saison de ski, de snowboard ou de luge, il est crucial de **bien s'équiper** :

- Portez toujours un **casque** conforme à la norme EN 1077.
- Investissez dans une **ceinture dorsale** si vous exécutez des figures. Elle aide à amortir les chocs lors de chutes sur le dos et prévient donc de nombreuses blessures.
- Faites examiner vos **fixations** dans un magasin spécialisé.
- **Contrôlez** et resserrez les vis des **fixations** régulièrement.
- Entretenez les semelles de vos skis ou de votre snowboard en les **fartant** et en **inspectant leurs carres** régulièrement.

Les personnes qui « snowbordent » sont souvent victimes de blessures aux extrémités supérieures. Il leur est donc conseillé de porter des **protège-poignets**.



INFORMATIONS



LE POSTE MOBILE LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de document officiels, des conseils de prévention, etc.

VUFFLENS-LA-VILLE

mardi 11 novembre 2025

L'après-midi

Poste mobile 2

URGENCE

117

POSTE MOBILE 1

079 220 24 72

POSTE MOBILE 2

079 808 50 18

poste-mobile.gdm@vd.ch



L'automne est à Vufflens-la-Ville !

À VOS AGENDAS! 2025

Décembre 2025 :

Calendrier de l'Avent selon programme
qui sera distribué ultérieurement

6 décembre 2025 :

Marché de Noël à la Grande salle



Commune de Vufflens-la-Ville

Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville

Administration communale

commune@vufflens-la-ville.ch

Bourse communale

bourse@vufflens-la-ville.ch

Contrôle de l'habitant

habitants@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture

Mardi:

14h00 à 18h00

Mercredi:

Greffe 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Contrôle de l'habitant 13h30 à 17h00

Vendredi:

14h00 à 16h00

Téléphone

021 701 32 55

**DÉLAI POUR LA REMISE
DES DOCUMENTS POUR LA
PROCHAINE PARUTION
FIXÉ AU**

14 NOVEMBRE 2025 !

